



Décembre 2024

# Excédent annuel, dette nette et dette consolidée



# Table des matières

<b>Faits saillants du chapitre 2 .....</b>	<b>3</b>
<b>Excédent annuel.....</b>	<b>4</b>
<b>Dettes nettes .....</b>	<b>9</b>
<b>Dettes consolidées .....</b>	<b>19</b>





# **2024 Volume III**

## **Faits saillants du chapitre 2**

**L'excédent annuel de 501 millions de dollars est le septième excédent consécutif de la province**

**Les dépenses provinciales ont augmenté d'un milliard de dollars**

**La dette nette est à son niveau le plus bas depuis 2015**

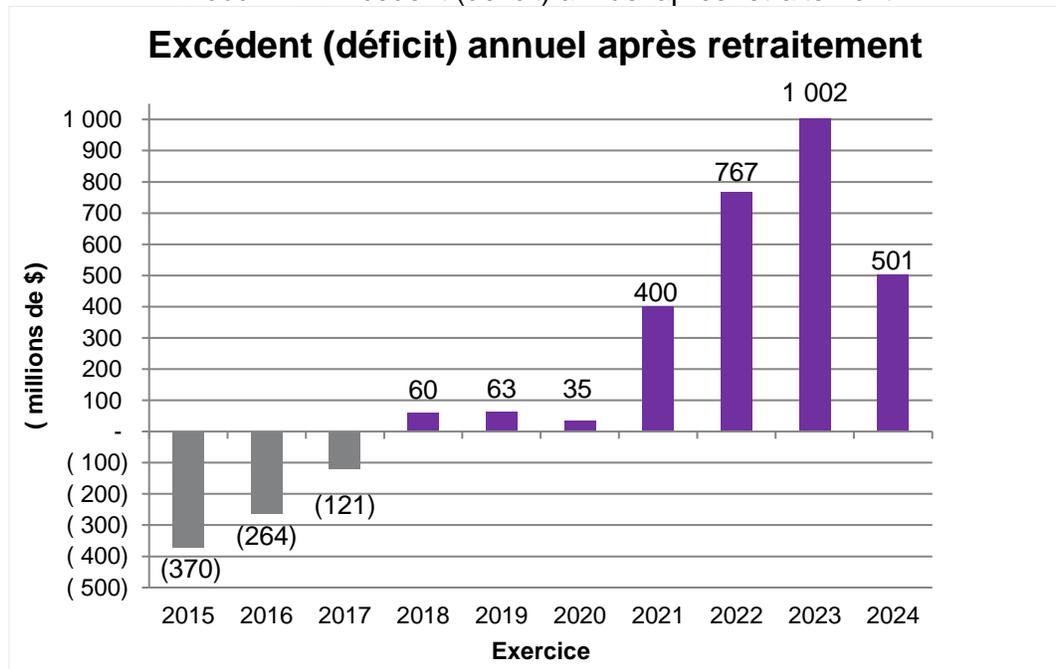
**Une dette de 4,4 milliards de dollars doit être remboursés au cours des quatre prochaines années**

## Excédent annuel

### Septième excédent annuel consécutif

- 2.1** Pour la septième année consécutive, la province du Nouveau-Brunswick a enregistré un excédent annuel. Les états financiers consolidés vérifiés du 31 mars 2024 font état d'un excédent annuel de 501 millions de dollars.
- 2.2** La pièce 2.1 présente l'historique des excédents (et déficits) annuels sur dix ans.

Pièce 2.1 - Excédent (déficit) annuel après retraitement



Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

- 2.3** La pièce 2.2 présente un résumé des facteurs ayant contribué à la diminution de l'excédent de 2023 et 2024.

Pièce 2.2 - Ventilation de la diminution de l'excédent annuel de 2024

<b>Que s'est-il passé depuis l'an dernier ?</b>	
	<b>Dépenses provinciales</b> <i>Augmentation de 1 milliard de dollars par rapport à 2023</i>
	<b>Revenus des impôts provinciaux</b> <i>Diminution de 133 millions de dollars par rapport à 2023</i>
	<b>Autres sources de revenus provinciales</b> <i>Augmentation de 220 millions de dollars par rapport à 2023</i>
	<b>Revenus provenant du gouvernement fédéral</b> <i>Augmentation de 468 millions de dollars par rapport à 2023</i>

Source : Préparé par le VGNB à partir des Comptes publics du Nouveau-Brunswick, volume I, pour l'année se terminant le 31 mars 2024

## L'augmentation des dépenses a été supérieure à celle des revenus

- 2.4** La diminution de 501 millions de dollars de l'excédent de 2023 et 2024 est due aux augmentations des dépenses provinciales qui ont dépassé les augmentations des revenus totaux. Les augmentations les plus importantes des dépenses et des revenus sont les suivantes :

- dépenses de Santé de 434 millions de dollars (soit une augmentation de 11 %)
- des dépenses de Développement social de 217 millions de dollars (soit une augmentation de 13 %)
- des dépenses d'Éducation et de formation de 202 millions de dollars (soit une augmentation de 8 %)
- recettes fédérales de 468 millions de dollars (soit une augmentation de 11 %)

## Des revenus des impôts provinciales constituent une source importante de revenus

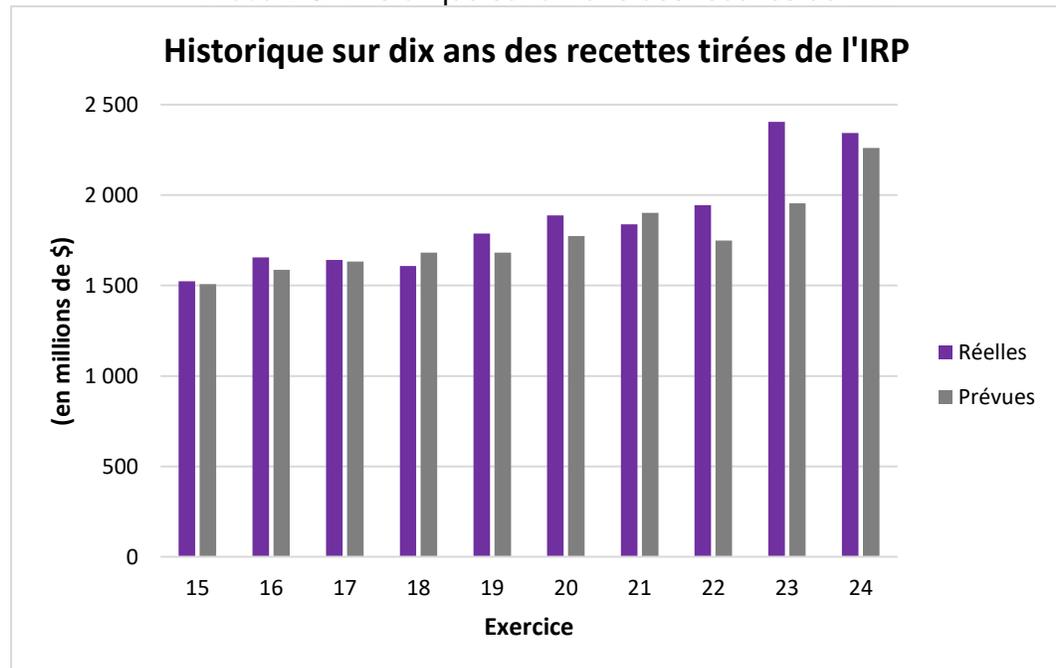
**2.5** Bien que des revenus fiscaux provinciales aient diminué par rapport à 2023, elles se sont élevées à 6,4 milliards de dollars cette année et ont représenté 77 % des revenus de provenance provinciales. Les principaux revenus fiscaux provinciales de l'année sont les suivantes :

- l'impôt sur le revenu des particuliers (2,3 milliards de dollars)
- l'impôt sur le revenu des sociétés (0,6 milliard de dollars)
- taxe de vente harmonisée (2,4 milliards de dollars)

### Recettes tirées de d'impôt sur le revenu des particuliers

**2.6** Les estimations des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) sont fondées sur les données fournies par Finances Canada et le ministère des Finances et du Conseil du Trésor. La pièce 2.3 présente l'historique sur dix ans des recettes tirées de l'IRP réelles et prévues au budget.

Pièce 2.3 - Historique sur dix ans des recettes de l'IRP

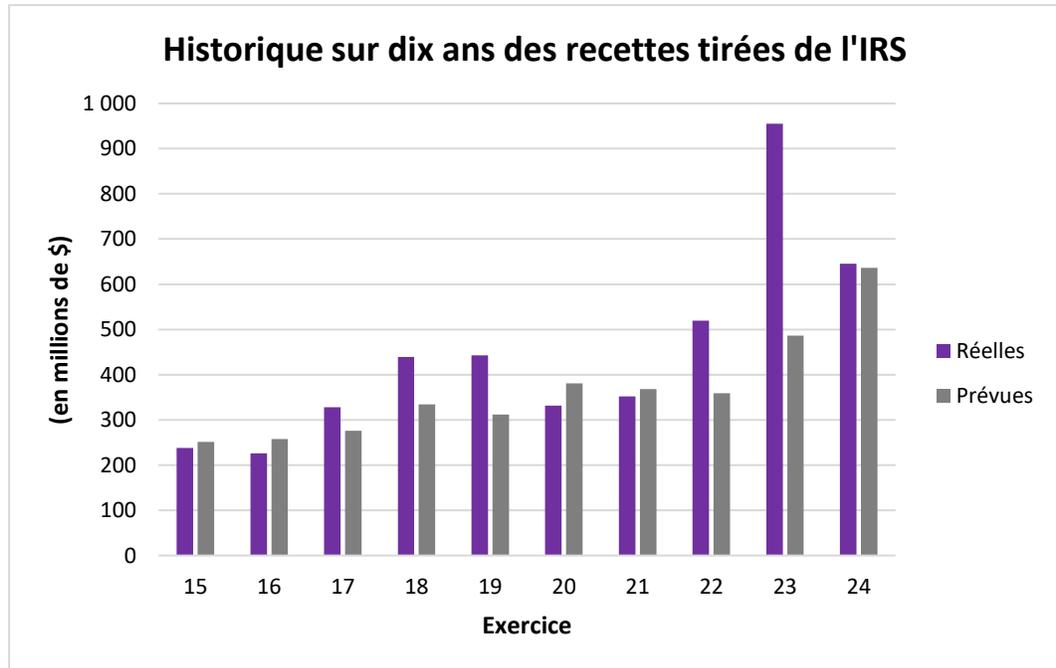


Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

## Impôt sur le revenu des sociétés

- 2.7** Les estimations des revenus de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) sont fondées sur les données fournies par Finances Canada et le ministère des Finances et Conseil du Trésor. La pièce 2.4 présente l'historique sur dix ans des recettes tirées de l'IRS réelles et prévues au budget.

Pièce 2.4 - Historique sur dix ans des recettes tirées de l'IRS

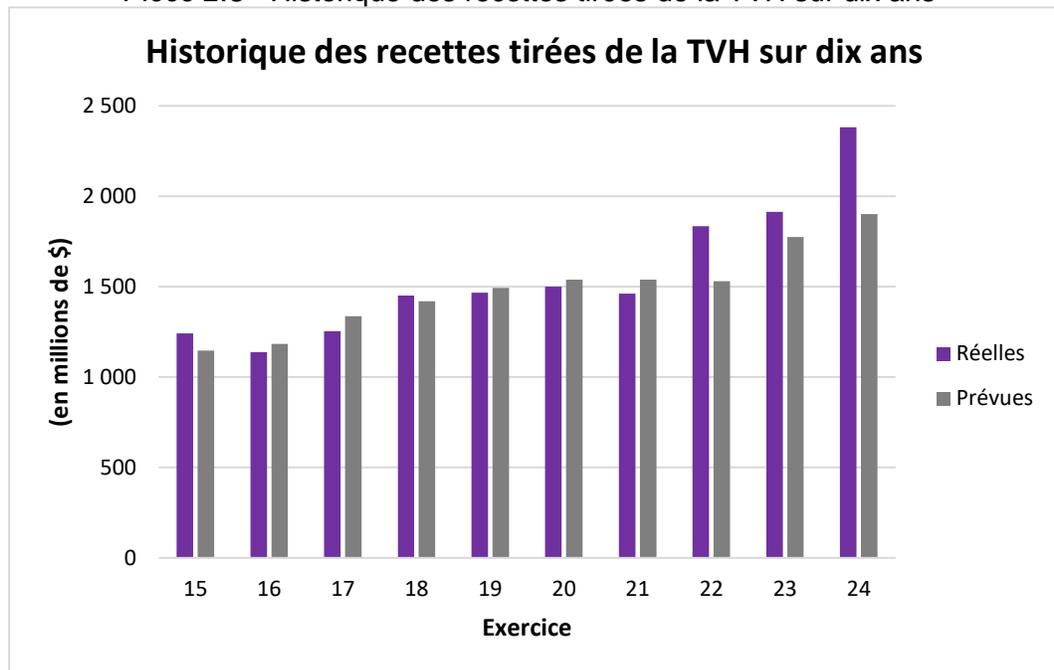


Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

## Taxe de vente harmonisée

- 2.8** Les estimations des recettes de la taxe de vente harmonisée (TVH) sont basées sur une formule qui fait partie d'une entente conclue entre la province et le gouvernement fédéral. Chaque année, le gouvernement fédéral estime le montant auquel la province a droit au titre de la TVH selon la formule. Le gouvernement fédéral verse ensuite des paiements à la province sur la base de ces estimations. Ces estimations sont ensuite révisées selon un calendrier officiel à mesure que d'autres données économiques et fiscales sont disponibles. La pièce 2.5 présente l'historique sur dix ans des recettes tirées de la TVH réelles et prévues au budget.

Pièce 2.5 - Historique des recettes tirées de la TVH sur dix ans



Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

- 2.9** Les défis associés à l'estimation des recettes fiscales, notamment les retards dans le calendrier des rajustements possibles, peuvent donner lieu à des écarts budgétaires.

## Dettes nettes

### Dettes nettes, dettes consolidées et frais d'intérêt

- 2.10** La dette nette et la dette consolidée sont deux formes de dette présentées dans les états financiers consolidés audités de la province. La province comptabilise également une dépense pour le service de sa dette consolidée chaque année, qui consiste principalement en des frais d'intérêt. La pièce 2.6 ci-dessous contient les définitions de la dette nette, de la dette consolidée et du service de la dette publique.

Pièce 2.6 – Définition de dette nette, dette consolidée et service de la dette publique

Terme	Montant pour 2024	Définition
<b>Dette nette</b>	11,8 milliards de dollars	Un calcul comptable mathématique présenté comme le total des passifs <i>moins les actifs financiers</i> .
<b>Dette consolidée</b>	17,6 milliards de dollars*	Dettes totales à long terme sous forme de débiteures que la province a contractées et qu'elle est légalement tenue de rembourser. Le solde de la dette consolidée de la province est constitué principalement d'obligations émises sur le marché financier.
<b>Service de la dette publique</b>	537 millions de dollars	Frais annuels de service de la dette consolidée**, consistant principalement en frais d'intérêts.

Source : Préparé par le VGNB à partir des Comptes publics 2024

\* La dette consolidée exclut les 5,3 milliards de dollars empruntés pour le compte d'Énergie NB.

\*\*Le service de la dette consolidée consiste principalement en intérêts, en intérêts sur les contrats de location-acquisition et les partenariats public-privé, et en intérêts sur les emprunts à court terme, compensés par les revenus des investissements à court terme, l'amortissement des escomptes et des primes, et le recouvrement des intérêts pour la dette contractée pour Énergie NB

## La dette nette a diminué pour la quatrième année consécutive

- 2.11** La dette nette donne un précieux aperçu de la solidité financière de la province, car elle fournit de l'information au sujet des recettes futures nécessaires pour couvrir les dépenses antérieures. La dette nette diminue régulièrement depuis quatre ans, et se chiffre à 11,8 milliards de dollars au 31 mars 2024. Voir la pièce 2.7 ci-dessous pour l'historique de la dette nette sur dix ans.

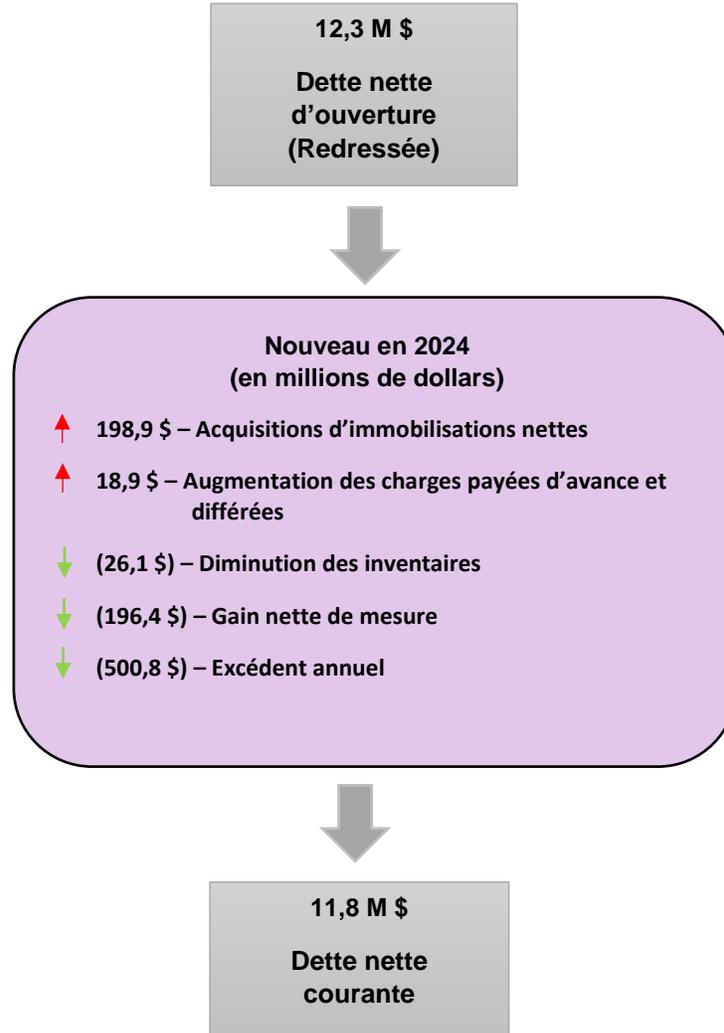
Pièce 2.7- Historique de la dette nette sur dix ans



Source : Préparé par le VGNB sur la base des Comptes publics de l'année concernée, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

**2.12** La pièce 2.8 indique les facteurs ayant contribué à la variation de la dette nette par rapport à l'exercice précédent.

Pièce 2.8 - Variation de la dette nette d'une année sur l'autre

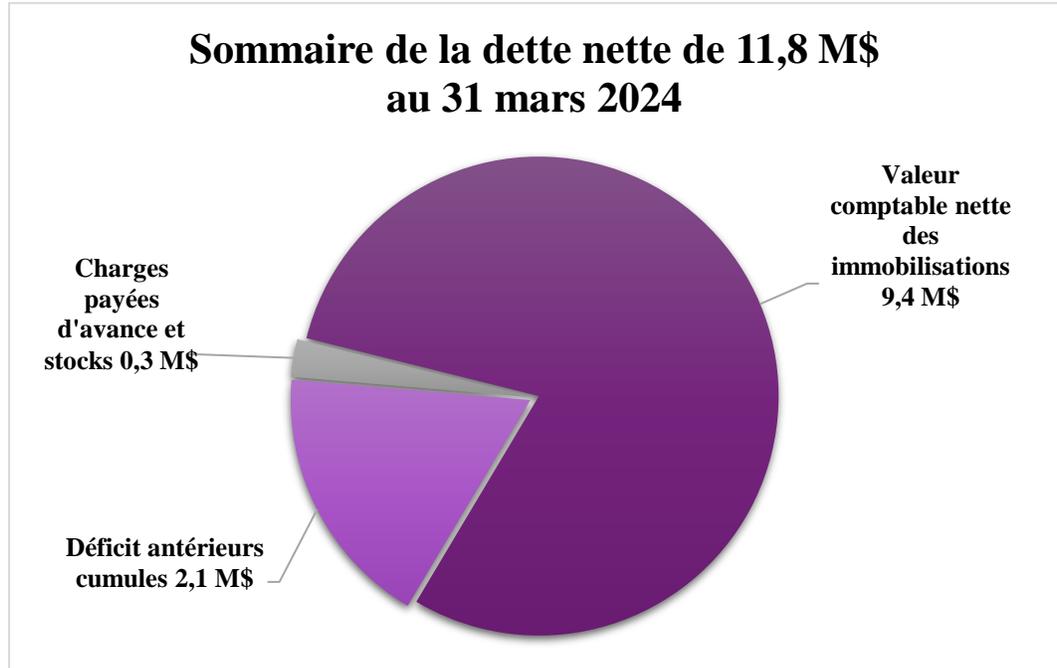


Source : Préparé par le VGNB à partir des Comptes publics de 2024

## De quoi la dette nette de 11,8 milliards de dollars se compose-t-elle ?

**2.13** La pièce 2.9 présente la composition de la dette nette pour l'exercice terminé en 2024.

Pièce 2.9 - Sommaire de la dette nette de 11,8 milliards de dollars au 31 mars 2024



Source : Préparé par le VGNB à partir des Comptes publics de 2024

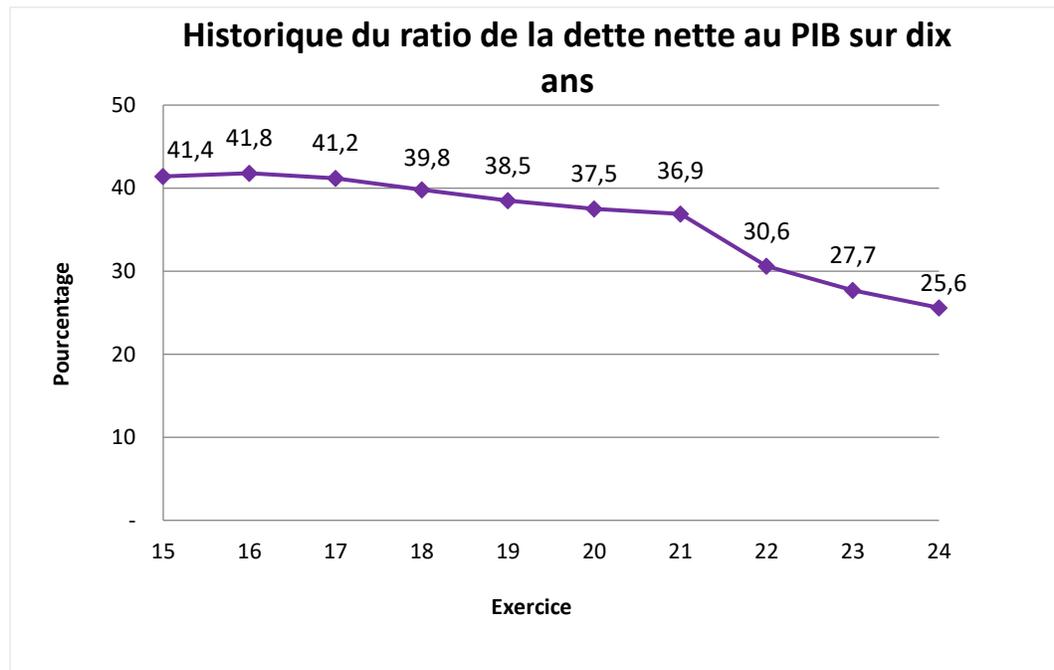
**2.14** Les immobilisations corporelles (immobilisations) représentent 80 % de la dette nette. Chaque année, le solde des immobilisations change en fonction d'éléments comme les acquisitions, les cessions et l'amortissement. Les immobilisations principales sont :

- les routes, les ponts et les autoroutes
- les écoles
- les hôpitaux
- les foyers de soins
- les autres immeubles appartenant à la province

## Ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick

- 2.15** Le ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB)<sup>1</sup> est devenu un important indicateur de viabilité pour les gouvernements, car il montre la relation entre la dette nette et l'activité économique. La province inclut un examen de ce ratio dans son analyse des états financiers annuelle.
- 2.16** La pièce 2.10 présente l'historique du ratio de la dette nette au PIB sur dix ans.

Pièce 2.10 - Historique du ratio de la dette nette au PIB sur dix ans



Source : Préparé par le VGNB sur la base des Comptes publics de l'année concernée, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

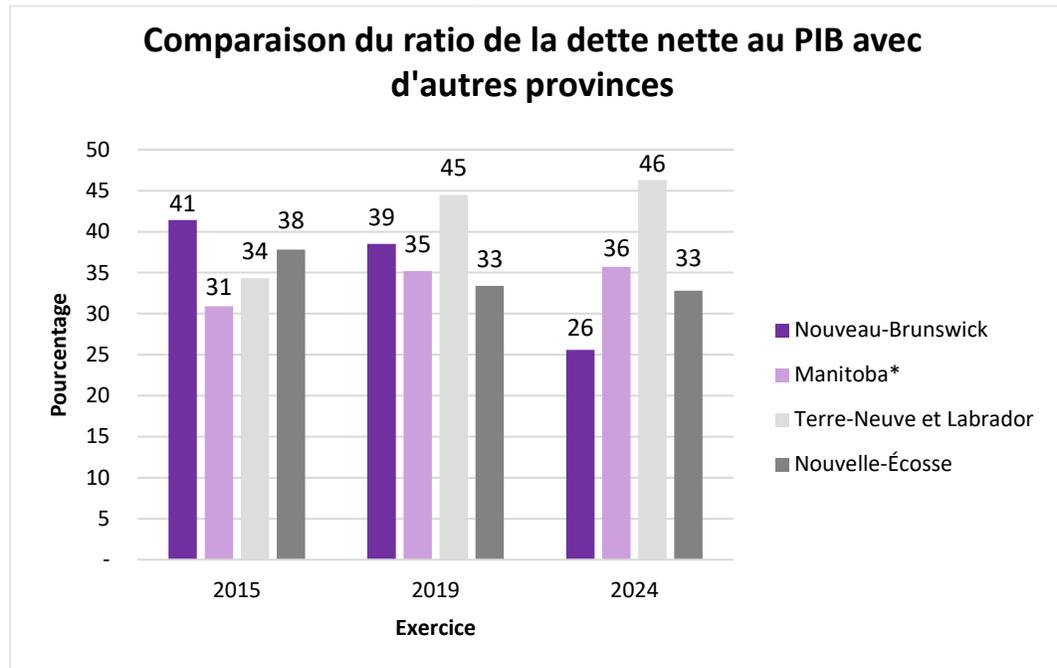
- 2.17** Le ratio de la dette nette au PIB diminue régulièrement depuis 2016 et a atteint son plus bas niveau depuis dix ans. Cela indique que le PIB continue de croître plus rapidement que la dette nette.

<sup>1</sup> Le produit intérieur brut (PIB) mesure la valeur de tous les biens et services produits par une économie pendant une période donnée.

## Comparaison du ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick avec d'autres provinces

**2.18** La pièce 2.11 ci-dessous montre une comparaison du ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick avec d'autres provinces. Pour l'exercice financier se terminant en 2024, le Nouveau-Brunswick avait le plus faible ratio de la dette nette au PIB.

Pièce 2.11 - Comparaison du ratio de la dette nette au PIB avec d'autres provinces



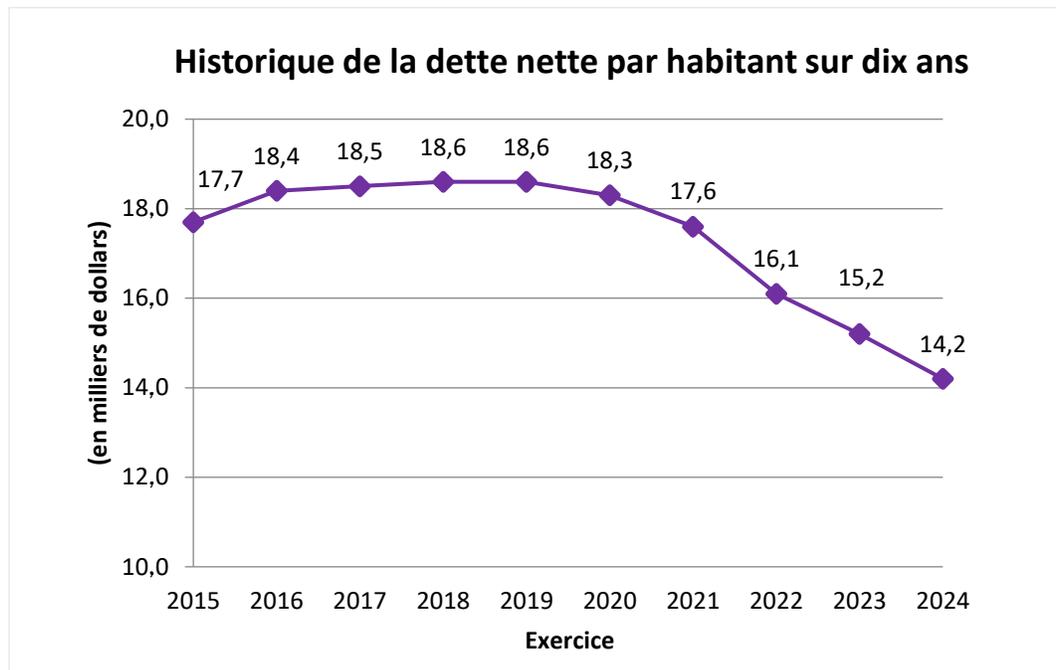
Source : Préparé par le VGNB (après retraitement s'il y a lieu)

\*Les informations sur les Comptes publics utilisées pour le Manitoba contenaient un rapport de l'auditeur indépendant qualifié

## Dettes nettes par habitant du Nouveau-Brunswick

- 2.19** Une autre façon d'évaluer l'importance de la taille de la dette nette du Nouveau-Brunswick est de la comparer à la taille de la population, également connue sous le nom de dette nette par habitant.
- 2.20** La dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick a atteint un sommet de 18 600 \$ en 2018 et 2019, mais elle a depuis diminué pour se chiffrer à 14 200 \$ en 2024. La pièce 2.12 présente l'historique de la dette nette par habitant sur dix ans, indiquant une amélioration constante depuis 2019.

Pièce 2.12 - Historique de la dette nette par habitant sur dix ans

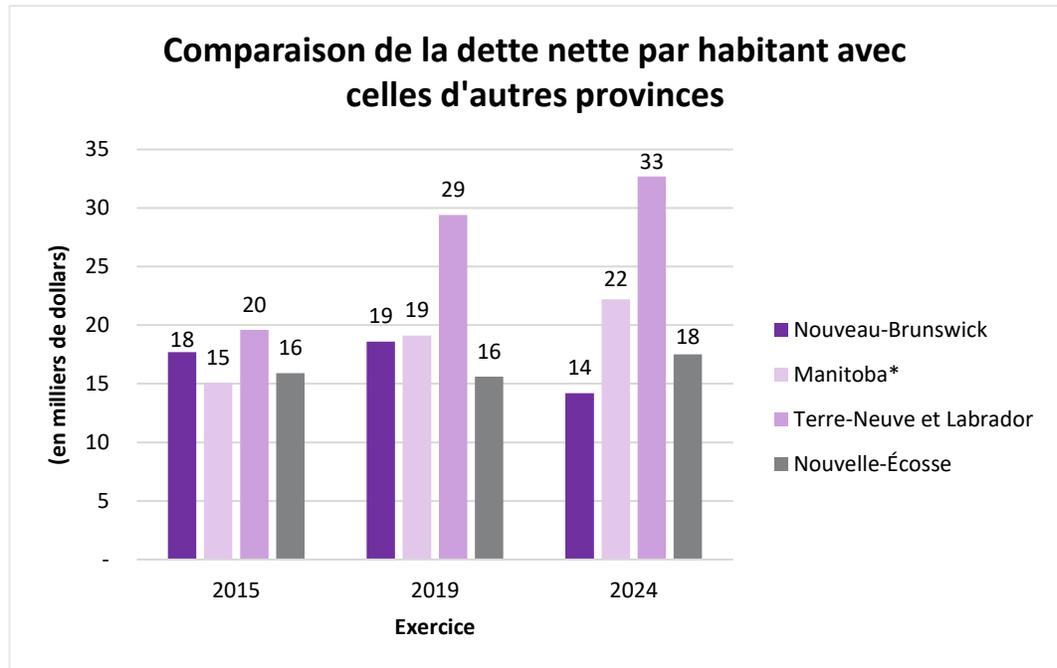


Source : Préparé par le VGNB sur la base des Comptes publics de l'année concernée, avec des retraitements le cas échéant

## Comparaison de la dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick avec celle d'autres provinces

**2.21** La pièce 2.13 ci-dessous présente une comparaison la dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick avec celles d'autres provinces. Pour l'exercice terminé en 2024, le Nouveau-Brunswick affichait le ratio le plus bas.

Pièce 2.13 - Comparaison de la dette nette par habitant avec celles d'autres provinces



Source : Préparé par le VGNB, (après retraitement s'il y a lieu)

\*Les informations sur les Comptes publics utilisées pour le Manitoba contenaient un rapport d'auditeur indépendant qualifié

## Le Nouveau-Brunswick a-t-il atteint ses objectifs ?

### Objectifs de réduction de la dette

- 2.22** La pièce 2.14 décrit en détail les objectifs de réduction de la dette nette établis par la province pour les cinq dernières années. Le Nouveau-Brunswick a atteint ou dépassé les objectifs établis pour quatre des cinq dernières années.

*Pièce 2.14 - Historique sur cinq ans des objectifs de réduction de la dette nette par rapport aux chiffres réels (après retraitement, s'il y a lieu)  
(millions de \$)*

Exercice					
	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif (augmentation) Diminution	49	129	(241)	(15)	(183)
Réel (augmentation) Diminution	33	475	1 091	363	505
<b>Différence</b>	(16) (Diminution réelle inférieure aux prévisions)	346 (Diminution réelle supérieure aux prévisions)	1 332 (Diminution réelle alors qu'une augmentation était prévue)	378 (Diminution réelle alors qu'une augmentation était prévue)	688 (Diminution réelle alors qu'une augmentation était prévue)
<b>Objectif atteint ou dépassé ?</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>

*Source : Préparé par le VGNB sur la base des budgets et des Comptes publics de l'année concernée, avec des retraitements le cas échéant*

## Objectifs du ratio de la dette nette au PIB

- 2.23** La pièce 2.15 indique les objectifs du ratio de la dette nette au PIB établis par la province pour les cinq dernières années. Le Nouveau-Brunswick a atteint ou dépassé les objectifs établis pour deux des cinq dernières années.

*Pièce 2.15 - Historique sur cinq ans des objectifs du ratio de la dette nette au PIB compare aux chiffres réels (tel qu'enregistré à l'origine)*

Exercice					
	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	37,0 %	34,7 %	36,4 %	30,1 %	24,9 %
Réel*	37,5 %	36,9 %	30,6 %	27,7 %	25,6 %
<b>Différence</b>	0,5 % (Ratio réel supérieur aux prévisions)	2,2 % (Ratio réel supérieur aux prévisions)	(5,8) % (Ratio réel inférieur aux prévisions)	(2,4) % (Ratio réel inférieur aux prévisions)	0,7 % (Ratio réel supérieur aux prévisions)
<b>Objectif atteint ou dépassé ?</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>

Source : Préparé par le VGNB sur la base des budgets et des Comptes publics de l'année concernée, avec des retraitements le cas échéant

\* Une diminution de la dette nette exprimée en pourcentage du PIB dénote une tendance positive, car cela signifie que le PIB croît plus rapidement que la dette nette

## Objectifs pluriannuels

- 2.24** Nous sommes heureux de constater que la province continue de fixer des objectifs pluriannuels en matière de dette nette et de dette nette par rapport au PIB. Les objectifs pluriannuels annoncés dans le Budget principal 2024-2025 de la province sont présentés à la pièce 2.16.

*Pièce 2.16- Objectifs de réduction de la dette nette de la province*

	Budget de 2025	Objectif de 2026	Objectif de 2027
Diminution (augmentation) annuelle de la dette nette (en millions de dollars)	(315)	(241)	(270)
Ratio de la dette nette au PIB	26,7%	26,0%	25,6%

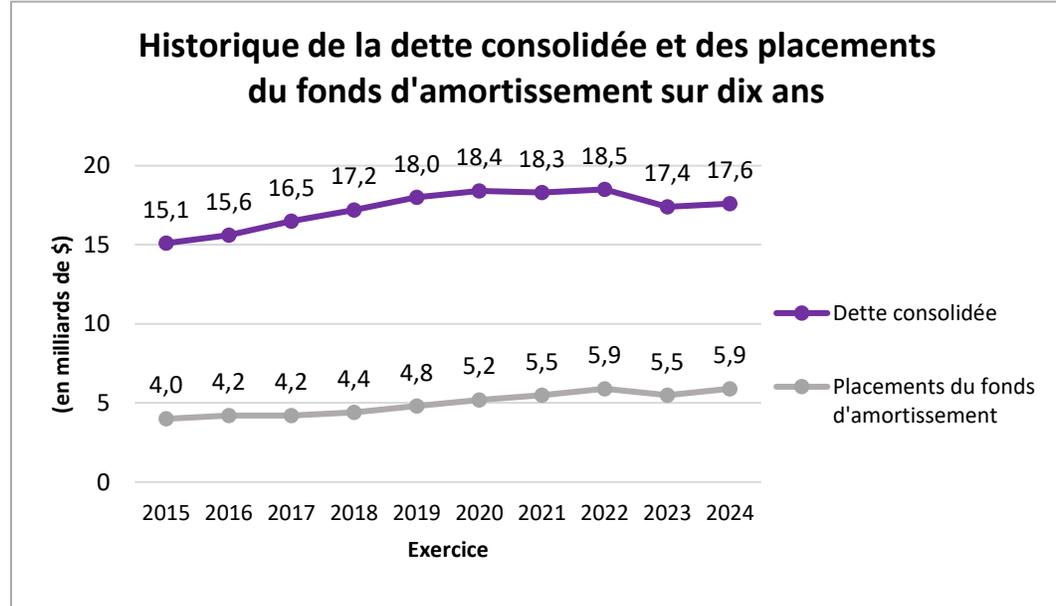
Source : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/fin/pdf/Budget/2024-2025/speech-2024-2025.pdf>

## Dettes consolidées

### Dettes consolidées de 17,6 milliards de dollars

- 2.25** Cette année, la dette consolidée s'élève à 17,6 milliards de dollars, ce qui représente une légère augmentation par rapport aux 17,4 milliards de dollars de 2023.
- 2.26** Pour faciliter les remboursements futurs de cette dette, la province maintient un fonds d'amortissement. La *Loi provinciale sur les prêts* stipule qu'au plus tard à la date anniversaire de l'émission d'une dette consolidée, au moins 1 % du capital de l'émission qui est encore dû sera versé au fonds d'amortissement. Au 31 mars 2024, la valeur marchande des placements du fonds d'amortissement de la province était d'environ 5,9 milliards de dollars.
- 2.27** La pièce 2.17 montre l'historique de la dette consolidée et des placements du fonds d'amortissement de la province sur dix ans.

Pièce 2.17 - Historique de la dette consolidée et des placements du fonds d'amortissement sur dix ans



Source : Préparé par le VGNB sur la base des Comptes publics de l'année concernée, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

**2.28** Comme on l’a mentionné précédemment, la dette consolidée est nettement supérieure aux placements du fonds d’amortissement. D’autres dépenses d’environ 12 milliards de dollars seront nécessaires à l’avenir pour rembourser l’intégralité de la dette consolidée.

**2.29** Au cours des quatre prochaines années, environ 4,4 milliards de dollars de dette financée doivent être remboursés. La province peut soit utiliser des fonds consolidés, ou soit refinancer. Par exemple, en 2024 :

- 1,4 milliard de dollars (CA) ont été remboursés
- 1,8 milliard de dollars (CA) de nouvelle dette ont été émis

**2.30** Les besoins de trésorerie futurs pour rembourser la dette au cours des quatre prochaines années et au-delà sont indiquées la pièce 2.18.

Pièce 2.18 - Besoins de trésorerie futurs pour rembourser la dette consolidée



Source : Préparé par le VGNB sur la base des Comptes publics de 2024

## Frais d'intérêt

**2.31** Durant l'exercice terminé en 2024, le coût du service de cette dette (excluant Énergie NB) a été de 537 millions de dollars. Cela représente des frais annuels et ne réduit pas le montant du principal impayé.

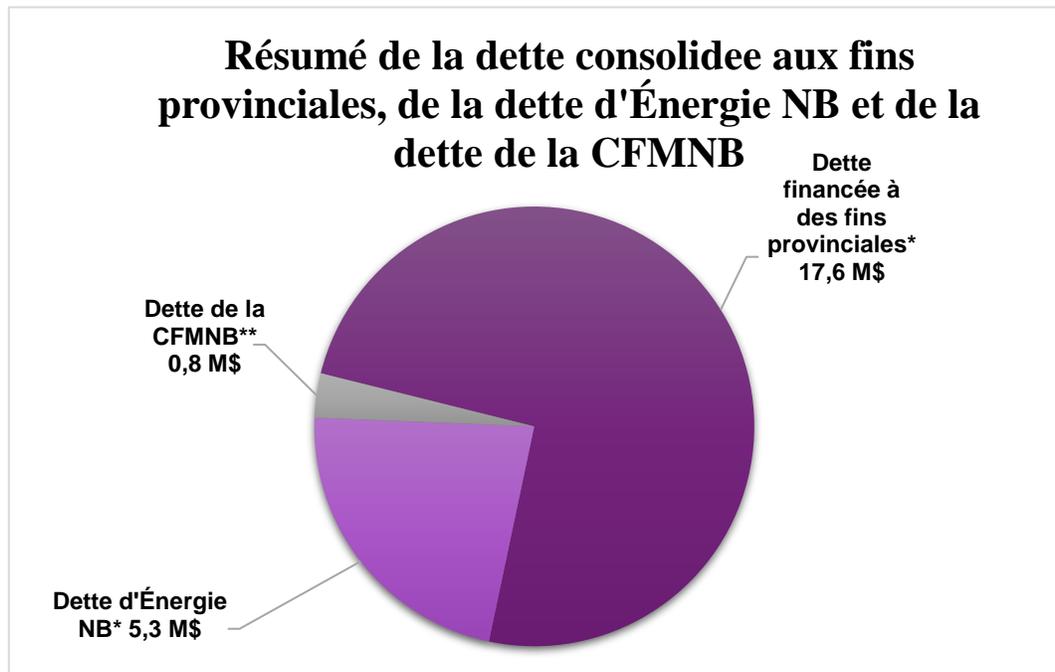
## Dettes provinciales

**2.32** Les montants comptabilisés comme une dette provinciale (17,6 milliards de dollars) ne comprennent pas :

- Dette d'Énergie NB de 5,3 milliards de dollars
- La dette garantie de 773,4 millions de dollars de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB)

**2.33** La pièce 2.19 décrit en détail la dette de près de 24 milliards de dollars accumulée par la province.

Pièce 2.19 - Résumé de la dette consolidée aux fins provinciales, de la dette d'Énergie NB et de la dette de la CFMNB



Source : Préparé par le VGNB

\* Dette consolidée aux fins provinciales et dette d'Énergie NB au 31 mars 2024

\*\* Dette de la CFMNB au 31 décembre 2023